

## L'actualité

Peace

En signe de réconciliation après ses déclarations tonitruantes, Michèle Delaunay, la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, a reçu les organisations du secteur, le 5 février, pour « lever les ambiguïtés ». L'occasion, évidemment, pour chacun des professionnels, de glisser aussi, desiderata et dadas... en perspective de la future loi sur le vieillissement.

## Michèle Delaunay et les fédérations : calumet de la paix et propositions

La Croix-Rouge, la Fnadepa, l'Uniopss, l'Unccas, le Synerpa, la Fehap, la FHF, l'AD-PA, la Fnaqpa, la Mutualité française, la Conférence nationale des directeurs d'Ehpad. Elles étaient toutes là, toutes les organisations représentatives des établissements pour personnes âgées, avenue Duquesne, au ministère, autour de Michèle Delaunay. Réunies notamment pour lever les ambiguïtés et les malentendus suite aux récentes sorties de la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie. Et il semble que l'opération séduction ait plutôt bien fonctionné : « La ministre a été à l'écoute et plutôt rassurante, juge par exemple Didier Sapy, directeur de la Fnaqpa. Elle a levé les malentendus et les raccourcis qu'elle avait pu faire, dans son interview au Parisien. Elle nous a expliqué que si l'objectif était l'accessibilité financière des Ehpad et que pour cela, toutes les pistes devaient être explorées, c'était au sens large, non pas seulement sur le tarif hébergement ou la mutualisation des postes de directeurs. »

Confirmation de l'entourage de la ministre, qui répète que « l'encadrement des loyers n'est qu'une piste parmi d'autres ». Et qui prévoit, après cette « réunion exploratoire », d'autres rendez-vous avec les professionnels pour avancer sur le troisième pan de la loi sur le vieillissement en préparation, celui de l'accompagnement.

### Bureau des réclamations

Et de fait, la remise à plat n'était pas le seul ordre du jour de cette réunion, qui a donc également été l'occasion d'aborder les orientations à engager dans la perspective de la loi sur le vieillissement.

Avec, en premier lieu, quand même, l'accessibilité financière des Ehpad. Si nombre de fédérations s'accordent sur le diagnostic, beaucoup d'entre elles ne partagent pas les méthodes prônées par la ministre, comme le plafonnement des tarifs hébergement, « du mercurochrome sur une jambe de bois », dit Didier Sapy, qui « rejoint la position de l'AD-PA. La maison de retraite, ce n'est pas cher ; c'est juste mal remboursé ! C'est un problème de répartition des coûts entre les financeurs ». De son côté, le Synerpa, farouche opposant du plafonnement, met en garde sur les dangers que constituent, dans un dossier aussi complexe et enchevêtré que la réforme de la dépendance, « les fausses bonnes solutions, comme la compression des charges ou la mutualisation d'un directeur sur trois sites ». Pas très favorable non plus à l'encadrement des tarifs, la Fehap est en revanche pour modérer le reste à charge. Mais cette mesure doit notamment se baser, selon la fédération, par une égalité de traitement entre le domicile et les maisons de retraite. « Car, explique David Causse, coordonnateur du pôle santé-social à la Fehap, les résidences service représentent une concurrence déloyale très injuste pour les maisons de retraite. Elles jouissent de l'APA à domicile, 3 à 4 fois supérieure à l'APA en Ehpad, bénéficient du forfait soins des Ssiad et ont également des aides fiscales. Si l'on compare les avantages et les contraintes entre l'Ehpad classique avec la convergence tarifaire, et la résidence intermédiaire, les coûts de prise en charge sont bien supérieurs à ce qui est permis en Ehpad. »

Autre proposition de Michèle Delaunay : rendre plus transparentes les prestations complémentaires en établissement. Oui, sauf qu'a priori tout doit être dans le contrat de séjour. Et que tout est déjà dans la loi ! Enfin... presque. En 2009, la Fehap avait en effet déposé un amen-

dement proposant de clarifier toutes les prestations des maisons de retraite. Amendement adopté dans la loi de financement de la Sécurité sociale. Mais le décret d'application n'est finalement jamais sorti.

### Un « partenariat win win »

Mais bien d'autres sujets que le prix des Ehpad ont été abordés lors de cette réunion, transformée pour l'occasion en bureau des réclamations pour fédérations méfiantes, suite aux déconvenues du 5<sup>e</sup> risque. Le cahier des doléances était donc plutôt chargé, au vu de la montagne de dossiers encore en souffrance (lire notre dossier p.13).

Ainsi de l'AD-PA, qui s'est fait fort de « rappeler les éléments de court terme qui devront être suivis avec attention, afin d'être en cohérence avec les axes tracés » : la convergence tarifaire, l'utilisation des crédits de la CNSA, mais aussi « la mise en place d'analyses sur les besoins des personnes âgées, avant les analyses strictement comptables et financières ».

Ainsi, aussi, de la Fnaqpa, qui a largement insisté sur la « problématique beaucoup plus large, de l'attractivité des établissements pour les personnes âgées et leurs familles, raconte Didier Sapy. Une image malheureusement dégradée, alors qu'ils sont extrêmement performants en rapport qualité/coût. Nos adhérents attendent de leur ministre qu'elle soit aussi la première défenseuse du secteur. Qu'il y ait encore des progrès à faire, que tout ne soit pas rose, bien entendu ! Mais c'est pour nous très important que les Ehpad soient reconnus comme un habitat à part entière pour personnes âgées, dans les parcours résidentiels. »

Ainsi, encore, du Synerpa, pour qui cette réforme de la dépendance tant attendue, doit être l'occasion, « d'une part, d'uniformiser les tarifs dépendance et soins, très différents d'un établissement à l'autre pour le même service rendu, et d'autre part, de mener une réflexion approfondie sur l'habilitation à l'aide sociale et les aides à l'hébergement, qui ne remplissent pas aujourd'hui le rôle qui leur est assigné, à savoir venir en aide aux personnes à faible revenu ». Pour Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du syndicat, « le simple fait que l'accès aux lits habilités à l'aide sociale, qui sont des places subventionnées par les pouvoirs publics et qui représentent 80% de l'offre globale, ne soit soumis à aucune condition de ressources est un vrai défaut du système, puisqu'il constitue un effet d'aubaine à l'attention de ceux qui peuvent payer le vrai prix, au détriment de ceux qui ne le peuvent pas ».

Au-delà de la mission réconciliation et des positions de chacun sur la réforme future, finalement, cette rencontre entre le gouvernement et les acteurs du secteur était probablement une façon, pour chaque camp, de montrer qu'il était prêt à travailler avec l'autre. À condition, résume Didier Sapy, que « la ministre joue le jeu du partenariat win-win ». Et sur ce point, les professionnels restent prudents : « L'Uniopss [...] restera vigilante à ce que les mesures prises correspondent à une réelle avancée dans la couverture sociale des besoins d'aide à l'autonomie », concluait ainsi l'organisation, dans un communiqué paru le lendemain de la rencontre... ■

Frédérique Josse